

Concours « Tourisme » du RCV 8/16



Le **samedi 18 janvier 2020**,
le RCV 8/16 organise son concours sur le
thème

« **Tourisme** »

Cette rencontre, qui se tient dans le cadre
des interclubs de l'Eplicina, est ouverte à
tous les membres de la F.C.V.F.B.



Règlement

1. Les films doivent faire découvrir l'attrait touristique d'un lieu et avoir pour thème central la présentation de tel ou tel aspect de son patrimoine touristique (site, manifestation, village, ville, région, entité géographique, province ou pays). Les lieux présentés doivent être des lieux touristiques notoires et déjà fréquentés (proches ou lointains, lieux d'un tourisme de masse ou même restreint, mais pas des lieux résultant de la découverte de pionniers d'un tourisme nouveau).
2. Seront dès lors considérés comme sortant du cadre les films suivants :
 - a) ceux qui requièrent un déplacement s'apparentant davantage à une expédition qu'à un voyage ;
 - b) ceux qui présentent des lieux sous des aspects qui ne figurent pas encore notoirement dans leurs attraits touristiques.
3. Les films peuvent aussi avoir pour centre la pratique d'une activité de vacances (sports, activités artistiques, gastronomie ou autres) pour peu que celle-ci soit en lien direct avec la destination touristique et qu'elle en constitue un des attraits.
4. La durée des films est limitée à 17 minutes.
5. Le film doit comporter un titre et le nom de l'auteur (le sigle du club est autorisé mais pas obligatoire).
6. Les films doivent être inédits dans les concours (sauf en interne dans les clubs).



Autres conditions

- Chaque candidat peut présenter au maximum 2 films. Dans le cas où la durée des films inscrits serait trop longue, la projection se limiterait à un seul film par candidat que celui-ci indiquera dans son bulletin d'inscription par la mention du chiffre **1**.
- Le seul support admis est la clé USB.
- Un seul film par support. Chaque support doit être étiqueté (nom de l'auteur + titre du film).
- Niveau sonore à environ -12 db.
- Du « noir » pendant ± 5 secondes avant le début du film.
- *Conseil : avoir une seconde version avec soi, en cas de problème !*

La remise des prix aura lieu en fin de journée. En cas d'absence du réalisateur, le prix sera conservé pour une remise en jeu l'année suivante.

Les supports seront rendus au réalisateur ou à son représentant après la projection. Il n'y aura pas de renvoi par la poste.

Les décisions du jury sont souveraines et tout cas non prévu sera tranché par le comité organisateur. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Inscriptions

Vous pouvez faire parvenir vos inscriptions à Jean Duysens :

- par courriel à l'adresse : duijsensjean@gmail.com
- ou par téléphone au 04 226 17 33
- pour le **dimanche soir 12 janvier 2020**.

Les renseignements suivants doivent figurer sur le bulletin d'inscription :

- Concernant l'auteur : nom, adresse, n° de téléphone, e-mail et le club dont il fait partie,
- Concernant le film : titre, durée, format (16/9 ou 4/3), qualité (SD ou HD),
- Si 2 films sont présentés, indiquez le film principal au moyen du chiffre **1**.

Les films devront parvenir aux organisateurs ½ heure avant le début de la projection.

Renseignements pratiques

Lieu : local du RCV 8/16, Université du 3^e âge, Avenue Joseph Préviers, 27,
4020 Liège.

Voir plan d'accès à la page :

<http://www.cinevideo816.be/contact/#nous-rendre-visite>

Date et heure : Samedi 18 janvier 2020 à 14 heures.

Repas : Les personnes qui le désirent pourront prendre un repas (choucroute et dessert) à l'issue des projections.
Le prix est fixé à 22 EUR à virer sur le compte du RCV 8/16 à Liège (n° IBAN : BE22 3401 6133 3468).

L'inscription n'est définitive que lors de la réception du paiement,
avant le mardi 14 janvier 2020.

Dernières précisions : Les renseignements de dernière minute seront communiqués sur le site du RCV 8/16, en suivant le lien sur la page d'accueil :

<http://www.cinevideo816.be/>